

ORDRE DU JOUR

POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 27 SEPTEMBRE 2001 DANS LA SALLE DU CONSEIL, 19 h 30

1. Appel nominal
2. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

3. Lettre du Maire James Gordon daté du 21 septembre 2001 en ce qui concerne la présentation d'un certificat de l'association horticole au meilleur jardinier enfant de l'année 2001 - Guy Desmarais.

- Guy Desmarais (10 ans)

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE en adoptant des résolutions pour les articles C-1 à C-7 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (Suite)

PROCÈS-VERBAL

Seuls les changements se rapportant à des erreurs ou à des omissions d'une réunion précédente pourront être effectués lors de l'adoption du procès-verbal. Tout autre commentaire sera irrecevable.

- C-1 Rapport n° 15, Procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2001 du Conseil municipal
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-2 Rapport n° 13, Procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2001 du comité plénier - Planification
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-3 Rapport portant sur le procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2001 du Comité de dépouillement des soumissions
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-4 Rapport portant sur le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2001 du conseil d'administration de la société d'aide à l'enfance
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-5 Rapport de la réunion du conseil général du 12 septembre 2001 de l'Office de la protection de la nature du district du Nickel.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

SOUMISSIONS

- C-6 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 13 septembre 2001, portant sur le contrat 2001-38 : amélioration du rendement énergétique (à divers endroits).
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-7 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 19 septembre 2001, portant sur les exigences de déclaration provinciale relatives au fonds de réinvestissement communautaire.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS

2001-233A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 27 SEPTEMBRE 2001

2001-234Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR LES ANCIENNES VILLES D'ONAPING FALLS ET DE VALLEY EAST.

Recommandation 2000-97 du Comité régional de planification et de développement

(Ce règlement redéfinit le zonage des propriétés en question «R7.D2.5-2», pour leur attribuer la désignation «résidentielle saisonnière spéciale», afin de déterminer leur usage et reconnaître la récente acquisition des unités d'habitation saisonnières existantes. Ce règlement établit que les lots cadastraux détenus séparément avant le 1^{er} décembre 2000 devraient être considérés comme des lots cadastraux légaux. - Ville du Grand Sudbury/ancienne Corporation de la ville de Capreol, route municipale 97/chemin du Lac Capreol, Capreol.)

2001-235T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Rapports datés des 12 et 19 septembre 2001, du Directeur général des Travaux publics.

2001-236A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-38A, ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR DÉLÉGUER DES POUVOIRS PRÉCIS À DES FONCTIONNAIRES AFIN QU'ILS CONTINUENT DE S'OCCUPENT DE CERTAINES QUESTIONS AU NOM DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY.

(Ce règlement délègue à la Directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs et à certains autres employés sous sa direction, le pouvoir de signer divers permis et accords courants, tels que des permis d'utilisateur et des

PART I - CONSENT AGENDA (Continued)

BY-LAWS (Continued)

accords relatifs à des événements spéciaux. Ce règlement autorise également le Directeur général des Services de développement économique et de planification à mettre en application des accords de signalisation touristique au nom de la Ville)

2001-237P 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER LA MODIFICATION NUMÉRO 209 DU PLAN OFFICIEL POUR LA REGION DE PLANIFICATION DE SUDBURY

Résolution 2001-82 du comité plénier - Planification

(Ce règlement change la désignation de la propriété en question de «zone résidentielle à faible densité» à «zone linéaire à usage multiple» pour permettre un réaménagement visant l'établissement d'un magasin de musique et pour consolider le site avec la propriété commerciale existante au nord, connue comme étant le 1119, boulevard LaSalle - Ulysse Jett Landry, Sudbury.)

2001-238Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Résolution 2001-82 du comité plénier - Planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «commercial général» pour permettre le réaménagement visant à établir un magasin de musique sur le site. La propriété en question fait maintenant partie du site connu comme étant le 1119, boulevard Lasalle auquel était déjà attribuée la désignation «commercial général» - Ulysse Jett Landry, Sudbury)

2001-239F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-140F EN VUE D'ÉTABLIR DES FRAIS POUR CERTAINS SERVICES FOURNIS PAR LES SERVICES D'URGENCE DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY

(Ce règlement ajoute des frais pour la production de dossiers de patients, de déclarations et d'entrevues avec le personnel des SMU quant à des mesures judiciaires.)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT

C-8 Rapport du Directeur général des Services de développement économique et de planification au sujet des Statistiques des entreprises et des créations d'emplois quant aux services du département de développement économique et de planification.

(À TITRE D'INFORMATION)

C-9 Rapport de l'administrateur en chef daté du 20 septembre 2001, sur les programmes SuperCroissance de l'Ontario et des Travaux d'infrastructure Canada/Ontario.

(A TITRE D'INFORMATION)

Copie sous pli séparé du rapport et de la présentation intitulés « Building Communities and Partnerships. »

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

R-1 Rapport de l'administrateur en chef daté du 20 septembre 2001, pièce jointe, portant sur la Perspective 2002 des budgets et du plan d'affaires
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

R-2 Rapport daté du 20 septembre 2001 de l'administrateur en chef en ce qui concerne le processus de partenariat des secteurs public et privé (Centre des conventions)
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

R-3 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 18 septembre 2001, portant sur les rénovations de la salle du Conseil - Achat de services d'experts-conseils.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

MOTIONS

ADDENDA

PÉRIODE DES QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

***{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS
22 H.}***

2001-09-21

THOM M. MOWRY
GREFFIER MUNICIPAL

GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL